



Caution non rendu par la propriétaire

Par **Rachouhoan24**, le **07/12/2019** à **11:11**

Bonjour

situation

entree dans un logement y'a 1 ans

En partant de ce logement lors de l'état des lieux de fin de bail l'état des lieux a été fait par une agence immobilière de la propriétaire

À la fin de l'état des lieux la propriétaire a vu des moisissures dans la salle de bain qui est au préalable des mois avant la fin de bail lui avait été dit par un courrier en recommandé ce courrier précisé que néant pas de chauffage dans la salle de bain et dans toute la maison n'est y'en pas de système d'aération ne pouvons pas donc aérer mise à part les fenêtres la propriétaire nous demander d'aérer la pièce en ouvrant les fenêtres que ce soit hiver avec un autre bébé qui vient de naître parce que je venais d'accoucher pour aérer la salle de bain et la maison parce qu'il y avait aucun système d'aération dans toute la maison ni chauffage donc nous chauffions toutes les pièces avec des chauffages électriques que nous avons acheté lors de la fin lors de la fin du bail nous avons conclu que les réparations devait être fait par la propriétaire car c'est à cause du manque de chauffage et de ventilation qui ont produit les moisissures sur le mur nous avons conclu qu'elle me remettre la caution dans les deux mois suivant car cause de réparation dans la fin de bail on a écrit à blanc ce qui veut dire que dans la case insalubrité réparation il n'y a rien d'écrit donc je n'ai rien à réparer rien ne devait être réparé de ma part donc nous avons signé le bail la fin de bail enseignants en disant que elle me remettait la caution dans les deux mois suivant et tout se finissait comme ça c'était comme un accord ma propriétaire m'appelle aujourd'hui à ce jour pour me dire que elle ne me rendra jamais la caution car elle a utilisé ma caution pour faire des réparations dont elle devait s'en occuper à sa charge ce qui n'était pas à ma charge car ce n'est pas moi qui ai causé les moisissures c'est le manque de chauffage et d'aération qui les a causé car elle n'a rien installé dans l'appartement ce qui est bon elle était d'accords

Lors de la fin du bail maintenant ma question est que comment faire pour avoir ma caution est-ce que moi j'ai tort et elle a raison raison de garder ma caution ou est-ce que je peux aller porter plainte avec un courrier en recommandé dont elle a dit qu'elle le jetterai à la poubelle et là plainte aussi est-ce que j'ai le droit d'aller porter plainte pour ça est-ce que j'aurais gain de cause ou elle a raison de garder ma caution en sachant qu'on avait comme un accord quelle me rendre ma caution dans les deux mois suivant et que selon mon assurance habitation ce n'est pas à moi de faire des réparations car je me suis renseigné au préalable avec mon assurance pour faire les réparations ils m'ont dit que ce n'était pas à moi de le faire et j'en avais parlé à la propriétaire qui m'a dit De rien faire car elle s'en occuperait?